

DÉCISION DU MAIRE
(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2023DC137

**OBJET : CONTRAT D'APPRENTISSAGE "MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION -
RESSOURCES HUMAINES"**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

CONSIDÉRANT l'engagement d'accueil de la collectivité dans le cadre de contrats d'apprentissage,

CONSIDÉRANT que LY FORMATION - ECORIS LYON propose une formation intitulée « Manager en Ressources Humaines » correspondant aux besoins et aux attentes de la collectivité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure avec LY FORMATION - ECORIS LYON, une convention de formation professionnelle pour que Monsieur Nicolas GIROD soit titulaire du diplôme Master of Business Administration - Ressources Humaines.

ARTICLE 2 : Cette formation se déroulera du 24 août 2023 au 6 septembre 2025.

ARTICLE 3 : Le règlement de la dépense de 4 166,67 euros TTC s'effectuera au chapitre 011 fonction 020 compte 6184 du budget principal 2023 et suivant.

Les règlements seront effectués par périodes prédéfinies et sur présentation d'une facture.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.